

Fiche réflexe pour la vaccination contre le virus Monkeypox à destination des prescripteurs

Version du 8 août 2022

Étape 1 : Accueillir la personne

L'entretien et les gestes sont à réaliser en salle dédiée de vaccination afin de respecter la confidentialité.

Étape 2 : Valider l'indication de vaccination (Avis HAS 20 mai et 7 juillet 2022)

a. Vaccination préventive (ou pré-exposition):

- ✓ Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et les personnes trans, rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- ✓ Les personnes en situation de prostitution ;
- ✓ Les professionnels des lieux de consommation sexuelle, quel que soit le statut de ces lieux

b. Vaccination réactive (ou post-exposition) = personnes contact à risque (définition SpF en annexe)

- ✓ Administrée au mieux dans les 4 jours après le contact à risque et au maximum 14 jours plus tard

Étape 3 : Éliminer une contre-indication

- ✓ Antécédents allergiques anaphylactiques aux substances suivantes :
Quinolone / gentamicine / fosfomycine-trométamol / protéine de poulet / benzonase
- ✓ Age < 18 ans
- ✓ Femmes enceintes/allaitantes
- ✓ Injections concomitantes d'autres vaccins

NB : En cas d'éruption cutanée en cours ou de signes cliniques évocateurs d'une phase pré éruptive, prendre un avis médical préalable pour éliminer une infection à Monkeypox

Étape 4 : Informer le patient

- ✓ Effets secondaires habituels possibles de légers à modérés :
Douleur au point d'injection, céphalées, fièvre (privilégier la prise de paracétamol)
- ✓ Efficacité maximale à partir de la 2^{ème} dose de vaccin.

Étape 5 : Procéder à la vaccination

Rappel du schéma vaccinal :

- ✓ 2 doses espacées d'au moins 28 jours ;
- ✓ 1 seule dose si antécédent de vaccination contre la variole connue par le patient ou notée dans son carnet de vaccination ;
- ✓ 3 doses pour le patient immunodéprimé dont les patients vivants avec le VIH avec un taux de CD4 inférieur à 200 /mm³ (avis spécialisé en cas de doute).

Prélever une dose de 0,5 ml dans une seringue pour l'injection du vaccin qui doit se faire par voie sous-cutanée, de préférence dans le haut du bras (deltoïde).

Le vaccin se présente en suspension injectable prête à l'emploi (après décongélation), dans des flacons unidoses de 0,5 mL, conditionnés en boîte de 20. Il se conserve à une température de -80°C pendant 5 ans et doit être utilisé dans les 14 jours suivant sa décongélation entre 2-8°C.

En cas d'antécédent de malaise vagal allonger si possible le patient pour vacciner.

NB : les vaccins Imvanex® et Jynneos® sont interchangeables

Dans l'attente de nouvelles recommandations officielles la 2nde dose pour les personnes non immunodéprimées sera à programmer plus tard (cf. DGS-Urgent n°2022_70 : Monkeypox/Variole du singe - Renforcement de la vaccination) sauf si la 2nde dose est jugée prioritaire par un médecin pour raisons de santé (dont patients VIH avec un taux de CD4 inférieur à 500/mm³) ou en cas d'exposition particulièrement à risque.

En cas d'effet indésirable, réaliser un signalement un pharmacovigilance au lien suivant :

https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/choixSignalementPS

Annexe : définition du contact à risque (SpF, 8 juillet 2022)

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/monkeypox>

Personne-contact à risque :

Toute personne ayant eu un contact physique direct non protégé sans notion de durée (Cf. infra mesures de protection efficaces) avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique, quelles que soient les circonstances y compris rapport sexuel, actes de soin médical ou paramédical, ou un contact physique indirect par le partage d'ustensiles de toilette, ou le contact avec des textiles (vêtements, linge de bain, literie) ou de la vaisselle sale utilisés par le cas probable ou confirmé symptomatique.

Toute personne ayant eu un contact non protégé (Cf. infra mesures de protection efficaces) à moins de 2 mètres pendant 3 heures avec un cas probable ou confirmé symptomatique (ex. ami proche ou intime, partenaire sexuel habituel même en l'absence de rapports sexuels, personnes partageant le même lieu de vie sans lien intime, voisin pour un transport de longue durée, personnes partageant le même bureau, acte de soin ou d'hygiène, même classe scolaire, salle de TD universitaire, club de sport pour les sports de contacts, salles de sports, ...).

Personne-contact à risque négligeable :

- Toute personne ayant eu un contact à risque tel que décrit ci-dessus en présence de mesures de protection efficaces respiratoires portées par le cas ou le contact, et de mesures de protection efficaces contact portées par la personne-contact. Les mesures de protection efficaces vis-à-vis du contact physique direct sont le port de gants étanches (latex, nitrile, caoutchouc), et vis-à-vis du contact respiratoire sont les masques chirurgicaux et FFP2, et les hygiaphones.

- Toute autre situation.